

Cahier de doléances du Tiers Etat de Neuville¹ et Puits² (Seine-Maritime)

Avons d'abord dressé nos doléances ainsi qu'il suit.

Recommandons aux députés³, que nous allons nommer, de solliciter :

1° Une modération sur la taille et ses suites, et, s'il n'était pas possible d'obtenir ce qu'on désire sur le principal, de demander une réduction au moins sur les accessoires.

2° De représenter l'inégalité des impositions de paroisse à paroisse, de demander que la répartition de terres de la même paroisse soit exacte et relative à leur valeur et produit.

3° De faire tous leurs efforts pour parvenir à l'extinction de la gabelle, d'exposer combien le sel est nécessaire dans la campagne pour le soulagement des bestiaux, l'ensemencement des terres et le progrès de l'agriculture.

4° De requérir, en notre nom, tout ce qui peut intéresser le bien particulier du peuple et la prospérité générale du royaume.

Au presbytère de Neuville, les mêmes jour et an que dessus⁴.

¹ Neuville-lès-Dieppe, autrefois Neuville-le-Pollet.

² Puits : hameau de Neuville-lès-Dieppe.

³ Un député qui ne paie pas d'impôt est invalidé. Donc, un seul député représente la paroisse.

⁴ 4 mars 1789.